

## DEMANDE D'ATTESTATION DE DEPOT EXCEPTIONNEL DE PLUS DE 3 M3 EN DECHETERIE - *Dans la limite de 20m3 par mois*

A remettre au siège de la Communauté de Communes du Val de Somme  
[environnement@valdesomme.com](mailto:environnement@valdesomme.com)

**RENSEIGNEMENTS INDISPENSABLES** –Pour des raisons techniques, il est préférable de nous faire parvenir cette demande de dépassement quelques jours avant votre dépôt en déchèterie.

Merci d'écrire en MAJUSCULE



- de Corbie  
 de Villers-Bretonneux

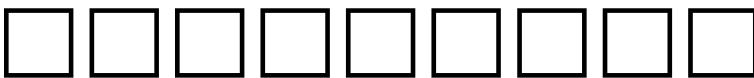
Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal ..... VILLE : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

Mail : ..... @.....

N° de la carte de déchèterie : 

Quantité de déchets : ..... m3

Nature : .....

Date du dépôt souhaité : .....

Réception de l'attestation :  par voie postale  
ou  
 retrait au siège de la Communauté de Communes

Date : .....

Signature :

Le Président de la Communauté de Communes du Val de Somme a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données.  
Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation du traitement : Dépôts déchèteries.

Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées

Les données ne sont destinées qu'au service environnement de la Communauté de Communes du Val de Somme et ne sont transmises qu'au prestataire Veolia. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant.

Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter la Communauté de communes : [comdecom@valdesomme.com](mailto:comdecom@valdesomme.com). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.